

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/20/2021043079/justel>

Dossier numéro : 2021-10-20/05

Titre

20 OCTOBRE 2021. - Arrêté ministériel portant délégation de compétences en matière de consolidation des actifs financiers des administrations publiques à l'Administrateur général de l'Administration générale de la Trésorerie du Service public fédéral Finances

Source : FINANCES

Publication : Moniteur belge du 24-11-2021 page : 114402

Entrée en vigueur : 24-11-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). Les compétences prévues aux articles 115, 116 et 118 de la loi du 21 décembre 2013 portant des dispositions fiscales et financières diverses, modifiés par la loi du 27 juin 2021 portant des dispositions financières diverses, sont déléguées à l'Administrateur général de l'Administration générale de la Trésorerie du Service public fédéral Finances.

[Art.](#) 2. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.